

Plusieurs syndicats enseignants saluent le retrait des EPLESF par le Sénat

6-7 minutes

Plusieurs syndicats enseignants ont salué la suppression par le Sénat des EPLESF, le 17 mai 2019 ([lire sur AEF info](#)). Toutefois, certaines organisations redoutent leur retour en CMP. Par ailleurs, elles voient dans le remaniement du texte au Sénat "une tentative de coup de force sur les statuts" (SE-Unsa) et regrettent "l'absence de concertation préalable avec les organisations représentatives" (Snalc). Pour d'autres, telles le Snuipp, c'est l'ensemble du projet de loi qui doit être abandonné. Plusieurs organisations maintiennent leur appel à la mobilisation. Voici leurs réactions.



L'hémicycle du Sénat, le 14 mai 2019, lors de la discussion générale autour du projet de loi "pour une école de la confiance"
Capture d'écran - senat.fr

Le Sénat a adopté mardi 21 mai 2019 le projet de loi pour une école de la confiance en première lecture ([lire sur AEF info](#)), qui ne contient plus la création des EPLESF (via l'article 6 quater) introduits par l'Assemblée nationale ([lire sur AEF info](#)). Lors des débats, le ministre de l'Éducation nationale a reconnu que le projet n'était "pas entièrement mûr".

Snuipp-FSU. Pour le Snuipp, ce sont "les nombreuses et massives mobilisations enseignantes, soutenues par les parents d'élèves et les élus qui ont permis la suppression par le Sénat des EPLESF". Le syndicat demande à Jean-Michel Blanquer de confirmer "l'engagement donné devant les sénateurs de ne pas réintégrer cet article à la loi" à travers la CMP.

Considérant qu'il faut un autre projet pour l'école afin de "s'attaquer aux inégalités scolaires", le Snuipp maintient son appel à la mobilisation, notamment "le jour de la commission mixte paritaire [probablement mi-juin], pour l'abandon de l'ensemble de ce texte de loi".

Snaic. Le retrait de l'article 6 quater était une demande "forte et étayée que nous avons portée auprès du ministère et des élus depuis le début", déclare le syndicat dans un communiqué. Si selon lui, "le ministre fait preuve de bon sens dans cette affaire", le syndicat regrette "l'absence de concertation préalable avec les organisations représentatives".

En outre, la délégation syndicale émet le souhait que le projet de l'école du socle "ne revienne pas par la fenêtre, par exemple lors de la commission mixte paritaire".

SE-Unsa. Pour le SE-Unsa, "malgré le retrait des EPLESF", le texte "présente des dispositions inacceptables, en particulier pour les enseignants". C'est "une version aggravée de l'article 8" qui sera présentée devant la CMP, affirme-t-il, promulguant des expérimentations en milieu scolaire "sans garantir l'adhésion des équipes pédagogiques et l'obligation de respecter les obligations réglementaires de service des enseignants" ([lire sur AEF info](#)). Le syndicat dénonce le remplacement du Cnesco par un Conseil d'évaluation de l'école (CEE) dont, selon lui, "l'indépendance reste toute relative". Il pointe aussi une "tentative de coup de force sur les statuts" de la part du Sénat, via notamment "la participation des chefs d'établissement au recrutement de leurs personnels d'enseignement" et la "création d'un contrat de mission à durée limitée sur des postes peu attractifs" ([lire sur AEF info](#)).

Le SE-Unsa compte poursuivre sa mobilisation afin "d'éviter le retour du projet de loi en deuxième lecture". Il note que "même si le ministre a émis un avis défavorable sur toutes les modifications statutaires ajoutées par le Sénat, nous ne sommes pas assurés qu'elles disparaissent totalement".

SNE-CSEN. Le SNE "prend acte" de la disparition du projet d'EPLESF de la loi Blanquer, retrait qu'il qualifie de "sage décision". Selon le syndicat, le projet "ne correspondait nullement aux attentes sur le terrain", c'est donc là "une excellente nouvelle pour les directeurs d'école".

Le chantier de la direction d'école doit cependant rester ouvert, poursuit le SNE, pointant "des personnels en souffrance". Et de décrier à ce sujet "un statut quo inacceptable depuis 30 ans".

"Stylos rouges". Selon un [communiqué](#) du mouvement, à l'exception du retrait des EPLESF, les élus font "la sourde oreille" à

leurs propositions d'amendements. Les "Stylos rouges" pointent des "modifications substantielles" opérées par le Sénat, qui "ont pour conséquence de modifier et d'aggraver nos conditions de travail". Et de mettre en exergue les différentes propositions qui portent, selon eux, atteinte au statut : "le Sénat a proposé d'annualiser le temps de travail, conseillé des formations obligatoires en dehors du temps de service, présenté un supérieur hiérarchique pour les directeurs".

Le mouvement appelle à "continuer la mobilisation durant la semaine du 17 au 22 juin", soit lors de la première session du baccalauréat.

Dépêche n° 606559



3 min de lecture

Par

[Antoine FABRE](#) Publiée le 22/05/2019 à 16h30

EPLESF Etablissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux

CMPC Commission mixte paritaire

Snuipp Syndicat national unitaire des instituteurs professeurs des écoles et PEGC

Snuipp-FSU Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et Pegc - Fédération syndicale unitaire

Snalc Syndicat national des lycées et collèges

SE-UnsaSyndicat des enseignants - Union nationale des syndicats
autonomes

CnescoConseil national d'évaluation du système scolaire

SNE-CSENSyndicat national des écoles - Confédération syndicale
de l'Éducation nationale